

LE COMITE NATIONAL D'ENTENTE (CNE)

Auteur de l'article : [Jean-claude Dupont](#)

Date : 17/04/2021

Source : UNC

<https://unc06.fr/le-comite-national-dentente-cne/#:~:text=Le%20comit%C3%A9%20national%20d%27Entente,et%20l%27esprit%20de%20d%C3%A9fense.>

Le comité national d'Entente (CNE), constitué à l'initiative de [La Saint-Cyrienne](#), existe depuis 1975 et a pour objectif de s'opposer aux attaques menées contre l'armée française et l'esprit de défense.

Composé au départ de 9 associations patriotiques ou de combattants, il en regroupe maintenant une cinquantaine dont l'UNC, et son élargissement est toujours en cours.

Cela représente une communauté d'environ 1,5 million de personnes.

Dès sa création, il a été convenu de conserver une structure légère : le comité national d'Entente n'est pas une association déclarée.

Sa présidence et son secrétariat sont assurés par [La Saint-Cyrienne](#).

Il se réunit en moyenne 3 à 4 fois par an, voire plus quand l'actualité du moment l'exige.

En cas d'urgence, son président sollicite l'avis des associations membres par Internet ou par WhatsApp.

Toutes les actions conduites par le CNE revêtent un caractère public.

Tous les présidents sont systématiquement consultés sur l'action envisagée et informés de l'action décidée.

Chaque président garde sa liberté d'action, celle de cosigner ou non un document, un communiqué ou un courrier.

Depuis le début de la pandémie, le CNE a su s'adapter et substituer des réunions en visioconférence aux traditionnelles réunions en présentiel.

A sa dernière réunion de l'année 2020, le CNE s'est penché sur la question des disparus d'Algérie (Soldis), la retraite mutualiste du combattant (RMC) et les incidences de la réforme des retraites sur les pensions militaires.

Parmi les autres actions entreprises par le CNE ces dernières années, on peut citer :

- La reconnaissance du 11-Novembre comme journée nationale, en souvenir de tous les soldats morts pour la France.
- Un communiqué de presse à l’occasion de la démission du général de Villiers en juillet 2017.
- Une lettre au président de la République pour demander la présence d’un secrétaire d’État, chargé des anciens combattants en juin 2017.
- Une « interpellation » du président du CNE, concernant l’affaire « Maurice Audin » en septembre 2018.
- Une demande de mise en place d’un dispositif de protection à la suite du saccage de l’Arc de Triomphe en décembre 2018.
- Une réponse à la commission parlementaire auteur d’un rapport initial sur « l’évaluation des dispositifs de lutte contre les discriminations au sein des forces armées » pour faire part de la synthèse des observations du CNE, car jugé partial par ce dernier en avril 2019.

Au niveau départemental, il est vivement recommandé aux fédérations UNC de rejoindre les CNE départementaux quand ils existent.

Dans le cas contraire, il est suggéré aux fédérations UNC de s’associer avec les associations amies et d’en créer un. Le siège national peut vous apporter son aide.